

REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE
REGION DE L'ADAMAOUA
DEPARTEMENT DUMAYO BANYO
COMMUNE DE MAYO DARLE
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND
ADAMAWA REGION
MAYO BANYO DIVISION
MAYO DARLE COUNCIL
GENERAL SECRETARY

ADDITIF

ADDITIF N° 18/A/CMDLE/2025 PORTANT MODIFICATION ADDITIF N°
13/A/CMDLE/2025 DE MODIFIANT CERTAINS POINTS DE L'AVIS
D'APPEL D'OFFRE N°012/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 27
FEVRIER 2025 RELATIF A LA PROTECTION DES TALUS DES
REMBLAIS DES AIRES DES JEUX A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE
MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU
MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA

Faisant suite à la constatation de la commission interne de passation des marchés auprès de la commune de Mayo Darlé entrainant l'indisponibilité de certains de ses membres, Le Maire de la commune de Mayo Darlé, Maître d'Ouvrage, reporte la date du dépouillement du DAO sus évoqué

AU LIEU DE :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°012/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 27 FEVRIER 2025
RELATIF A LA PROTECTION DES TALUS DES REMBLAIS DES AIRES DES JEUX
A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-
DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

IMPUTATION BUDGETAIRE :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de MAYO DARLE (Autorité Contractante), lance pour le compte de la Commune de MAYO- DARLE, un Appel d'Offres National Ouvert pour LA PROTECTION DES TALUS DES REMBLAIS DES AIRES DES JEUX A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

Constance des travaux (SANS CHANGEMENT)

2. Délais d'exécution (SANS CHANGEMENT)

3. Allotissement (SANS CHANGEMENT)
4. Coût prévisionnel (SANS CHANGEMENT)
5. Participation et origine (SANS CHANGEMENT)
6. Financement (SANS CHANGEMENT)
7. Cautionnement provisoire (SANS CHANGEMENT)
8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres (SANS CHANGEMENT)
9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres (SANS CHANGEMENT)
10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat Général de la Commune de MAYO-DARLE au plus tard le 04 AVRIL 2025 à 10H 00, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert
N°012/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 27 FEVRIER 2025

RELATIF A LA PROTECTION DES TALUS DES REMBLAIS DES AIRES DES JEUX A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Recevabilité des offres (SANS CHANGEMENT)
12. Ouverture des plis (SANS CHANGEMENT)

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 04 AVRIL 2025 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo-Darlé, dans la case communautaire de Mayo-Darlé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation (SANS CHANGEMENT)
 - 13.1 Critères éliminatoires (SANS CHANGEMENT)
 - 13.2 Critères essentiels (SANS CHANGEMENT)
14. Attribution (SANS CHANGEMENT)
15. Nombre maximum de lots (SANS CHANGEMENT)
16. Durée de validité des offres (SANS CHANGEMENT)
17. Administration au nom de laquelle sera Conclu le Marché (SANS CHANGEMENT)
18. Renseignements complémentaires (SANS CHANGEMENT)

LIRE :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert
N°012/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 27 FEVRIER 2025
RELATIF A LA PROTECTION DES TALUS DES REMBLAIS DES AIRES DES JEUX A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

IMPUTATION BUDGETAIRE :

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissements Publics de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de MAYO DARLE (Autorité Contractante), lance pour le compte de la Commune de MAYO- DARLE, un Appel d'Offres National Ouvert pour LA PROTECTION DES TALUS DES REMBLAIS DES AIRES DES JEUX A L'ECOLE PUBLIQUE GROUPE 2 DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.

Consistance des travaux (SANS CHANGEMENT)

2. Délais d'exécution (SANS CHANGEMENT)
3. Allotissement (SANS CHANGEMENT)
4. Coût prévisionnel (SANS CHANGEMENT)
5. Participation et origine (SANS CHANGEMENT)

6. Financement (SANS CHANGEMENT)

7- Cautionnement provisoire (garantie de soumission) (SANS CHANGEMENT)

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres (SANS CHANGEMENT)

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres (SANS CHANGEMENT)

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir contre récépissé au Secrétariat Général de la Commune de MAYO-DARLE au plus tard le 11 AVRIL 2025 à 10H 00, heure locale et devra porter la mention suivante :

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert

N°012/ AONO/C-M°DLE/SG/STADU/CIPM/2025 DU 27 FEVRIER 2025

RELATIF A LA PROTECTION DES TALUS DES REMBLAIS DES AIRES DES JEUX A L'ECOLE
PUBLIQUE GROUPE 2 DE MAYO-DARLE, COMMUNE DE MAYO-DARLE, DEPARTEMENT DU
MAYO-BANYO, REGION DE L'ADAMAOUA.
"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Recevabilité des offres (SANS CHANGEMENT)

12. Ouverture des plis (SANS CHANGEMENT)

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces Administratives, des offres techniques et financières aura lieu le 11 AVRIL 2025 à 11 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Mayo-Darlé, dans la case communautaire de Mayo-Darlé.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

13. Critères d'évaluation (SANS CHANGEMENT)

13.1 Critères éliminatoires (SANS CHANGEMENT)

13.3 Critères essentiels (SANS CHANGEMENT)

14. Attribution (SANS CHANGEMENT)

15. Nombre maximum de lots (SANS CHANGEMENT)

16. Durée de validité des offres (SANS CHANGEMENT)

17. Administration au nom de laquelle sera Conclu le Marché (SANS CHANGEMENT)

18. Renseignements complémentaires (SANS CHANGEMENT)

26 MAR. 2025

MAYO-DARLE, le.....

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAYO-DARLE
(AUTORITE CONTRACTANTE)

AMPLIATIONS

1. ARMP ;
2. PRESIDENT CIPM/M°DLE
3. DDMAP/M°BYO
4. DDTP/M°BYO
5. AFFICHAGE.



MOHAMMED ISSA